



***Cette communication a été réalisée
avant la disparition de notre très regretté Bernard***

COMMUNICATION MUNICIPALE **août / septembre 2019**

LES TRAVAUX QUE NOUS ALLONS REALISER AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Réserve d'eau : « Prenons des mesures dès aujourd'hui »

Il s'agit de réaliser une réserve de type « petit plan d'eau » d'un peu moins de 1 000 m², d'un volume d'environ 1 500 m³ dans le prolongement du camping municipal. L'étude a été confiée au bureau OXYRIA. Ont été associés de nombreux acteurs de l'eau (Police de l'eau, etc..) afin d'optimiser le projet mais aussi d'obtenir les autorisations adaptées. À noter que Madame l'Architecte des Bâtiments de France a aussi donné son accord sur la base d'un permis d'aménager déposé par la commune.

L'objectif est de permettre un arrosage du terrain de football en été ne puisant plus dans la rivière par ailleurs menacée par les épisodes climatiques que nous connaissons désormais. C'est un projet jugé par beaucoup comme vertueux, solidaire et de bon sens. Il consiste à utiliser, l'hiver, les eaux abondantes qui sont situées à l'arrière des 2 garages de réparation automobiles et qui sont potentiellement de nature à perturber leurs activités et à les acheminer vers la réserve projetée par une canalisation traversant la route de Vichy puis la rivière en aérien.

Ces eaux seront ainsi stockées et disponibles pour le stade en été qui, eu égard à son substrat à base de pouzzolane, supporte très mal les périodes de sécheresse (mais se comporte très bien l'hiver). Ainsi l'eau ne sera plus pompée par l'arrosage automatique du stade dans le milieu naturel mais dans ladite réserve qui aura une autonomie de 4 mois environ.

Une surverse est bien entendu prévue afin de rejeter le surplus d'eau à la rivière lorsque la réserve atteint son niveau maximum. Un dispositif d'infiltration avant rejet au cours d'eau pourrait être adopté. De même, le cas échéant et sur instruction de la police de l'eau, la ressource qui continuerait à alimenter le bassin l'été pourra être déviée directement vers la rivière.

Cet important projet d'environ 150 000 euros est d'ores et déjà soutenu financièrement par l'État et le Conseil Départemental. La Région et l'Agence de l'Eau sont aussi de possibles partenaires que nous avons d'ailleurs sollicités, l'objectif étant d'être aidé à hauteur de 70 à 80 % (terrassement, étanchéité, réseaux, abri technique, dispositif d'arrosage, accès, etc).

Il convient de noter que les pompiers auront évidemment accès au bassin en cas de besoin (car quel sera l'avenir en termes de climat ?). De même, quelques journées de pêche pourront être organisées sous conditions qui nous ont été transmises par les autorités compétentes. L'environnement du bassin sera traité de manière à obtenir une bonne intégration dans le site. Les lieux seront accessibles et permettront la balade si le civisme, notamment en été, est au rendez-vous. (Un règlement rentrera en vigueur via un arrêté municipal).

Église

Nous allons engager pour un peu plus de 7 000 euros de travaux de réfection de couverture.

École publique

Nous allons réaliser pour environ 7000 euros de travaux d'électricité pour une mise en conformité et pour compléter les installations existantes afin de mieux répondre aux attentes des enseignants et des élèves. Le Conseil Départemental nous aidera via l'enveloppe de solidarité.

Une deuxième classe sera équipée de nouveaux bureaux. Par ailleurs l'accès rue de Roanne sera aménagé sur le thème de l'école.

.../...

Ex usine Jalla Route de Roanne : réfection de la couverture

Suite à une consultation de type « marché à procédure adaptée », c'est l'entreprise EXTRAT qui réalisera les travaux. Elle termine moins disante et mieux disante sur la base de critères prenant en compte la valeur technique de l'offre et le prix proposé. Ce bâtiment, témoin du passé industriel, méritait une très importante réfection au niveau de sa couverture. Sans intervention, de sérieux problèmes s'annonçaient mettant en cause l'avenir du bien, la sécurité et son éventuelle reconversion. (D'ici la fin de l'année une activité brocante, récupération pourrait s'y installer / un permis de construire a été déposé et accepté par, notamment, Madame l'Architecte des Bâtiments de France).

Il s'agit de remplacer toutes les tuiles et les supports endommagés. La couverture dite « en Shed » (partie en dents de scie) sera donc refaite et seront reconstituées les bandes d'éclairage naturel. La zinguerie sera également traitée.

Le chantier devrait débuter en septembre. Le coût des travaux est d'environ 50 000 euros. Le Conseil Régional et le Conseil Départemental seront à nos côtés. Nous sommes dans l'attente de la réponse de la DRAC également sollicitée.

Ex cure rue du Monteillard

Le départ du Père PETIT a amené la municipalité à réfléchir au devenir du bien. Pour l'instant, une partie du logement laissé vacant est affectée à la famille originaire de Madagascar, le rez-de-chaussée côté collège est quant à lui affecté au secrétariat de la paroisse. Une projection laisse à penser que l'actuelle situation pourrait évoluer. Aussi, et là encore, il convient d'anticiper et c'est vers du locatif que la commune se dirige.

Pour cela il convient d'ores et déjà de prévoir un chauffage adapté en lieu et place d'un chauffage électrique inadapté. Ainsi, un chauffage central au gaz pour un coût d'environ 15 000 euros sera installé. Le Conseil Départemental nous aidera via l'enveloppe de solidarité.

Nota : concernant le couple et l'enfant hébergés, leur situation administrative est actuellement examinée par les services de la Préfecture. En fonction de la réponse apportée, la famille pourrait être en position « de réels locataires » d'autant que, d'ores et déjà, des perspectives d'emploi se présentent à eux dans notre territoire. (La situation y est particulièrement tendue : les entreprises locales ont du mal à trouver de la main d'œuvre).

DIVERS

Piscine

Il s'est dit beaucoup de choses concernant la fermeture de la piscine municipale. Voici la stricte vérité : Par-delà les multiples arrêtés pris par M. le Préfet de la Loire et face à une situation de « crise sécheresse » que tout le monde connaît, il a été organisé un dialogue prenant en compte la solidarité de territoires et les réalités hydrogéologiques au plus près du terrain. L'objectif était d'aboutir à une décision partagée, basée tant sur la lecture juridique que sur le bon sens. Les seuls acteurs ayant participé aux décisions furent : M. le Sous-Préfet de Roanne, le Patron des services de la Police de l'eau, M. le Président du Syndicat des Eaux de la Bombarde, et le maire de St JUST-EN-CHEVALET.

Bâtiment faisant l'objet d'un arrêté de péril du maire Bd de l'Astrée

Les travaux de démolition vont débuter. Ils ont été commandés par Monsieur MUGNEROT le propriétaire. L'emplacement libéré reste bien évidemment propriété de Monsieur MUGNEROT (à l'heure où vous lirez cette communication, le chantier aura peut-être débuté).

Fromagerie

M. Genin va bientôt débuter les importants travaux relatifs à son équipement de prétraitement.

***Au nom de l'équipe municipale
Le maire, Pascal PONCET***